

**THEO1PM**

2013 - 2014

Année d'études préparatoire au master en théologie

**A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences religieuses et théologie**Organisé par: **Faculté de théologie (TECO)**Code du programme: **theo1pm****Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Evaluation au cours de la formation .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Gestion et contacts .....	4
Programme détaillé .....	5
- Programme par matière .....	5

## THEO1PM - Introduction

### Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en théologie. La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

### Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

### Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en théologie.

## THEO1PM - Conditions d'admission

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

### Conditions générales

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir le site des passerelles**

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

- **Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :**

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "*par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.*

*Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".*

- **Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

---

### Conditions spécifiques d'admission

- 1. Admissions dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). A l'issue de la procédure d'évaluation organisée dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience pour l'accès aux programmes de master, le jury peut imposer à l'étudiant la réussite préalable d'une année préparatoire.
- 2. Admissions pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas directement accès au master. Le jury des études visées peut, à l'issue d'une procédure d'admission personnalisée, imposer la réussite préalable d'une année préparatoire aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas accès au master.

### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les dossiers de demande d'admission doivent être envoyés au Vice-Doyen de la Faculté de théologie, le professeur Jean-Marie Auwers, Grand-Place 45 à B-1348 Louvain-la-Neuve. Les dossiers doivent inclure un curriculum vitae et une copie des résultats détaillés de toutes les années d'études supérieures antérieures.

## THEO1PM - Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

L'année préparatoire fournit à certaines catégories d'étudiants (cfr "admission à la formation") le complément qui prépare les enseignements du Master en théologie (120 crédits). Ce complément poursuit principalement deux objectifs :

- assurer ou renforcer la formation à la démarche scientifique, aux aspects concrets du travail universitaire (recherche et critique de sources, exercice de l'analyse et du travail de synthèse, travail en groupe à tâches, rédaction de rapports) et aux instruments nécessaires pour les études en Master,
- assurer ou consolider la formation dans les disciplines de base pertinentes du Master en Théologie.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Ce sont les jurys de premier cycle qui délibèrent de la réussite en fin d'année.

L'évaluation aura lieu sous les formes retenues les plus adéquates par les enseignants en cohérence avec les objectifs du cours inscrits dans le cahier des charges.

Sauf **exceptions** , les cours font l'objet d'une évaluation pendant la session des examens.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

La réussite de cette année préparatoire, non diplômante, donne accès au [Master 120](#) en théologie.

## THEO1PM - Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entité de la structure **TEBI**

Acronyme	<b>TEBI</b>
Dénomination	Commission d'enseignement en théologie et études bibliques
Adresse	Grand Place, 45 bte L3.01.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 21 11
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <b>SSH</b> )
Faculté	Faculté de théologie ( <b>TECO</b> )
Commission de programme	Commission d'enseignement en théologie et études bibliques ( <b>TEBI</b> )

**Responsable académique du programme :** [Geert Van Oyen](#)

### Personnes de contact

Secrétariat : **Pascale Hoffmann**

## THEO1PM - Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

---

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant et du programme de master auquel il se destine, le programme de maximum 60 crédits sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le Responsable du programme. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en sciences religieuses ([RELI11BA](#))

